



LIVRET D'ACCUEIL

Mise à jour : octobre 2025

Avant-Premières - 4 Rue des Champs de Pies - 22000 Saint-Brieuc
02 96 52 19 69 - contact@avant-premieres.coop

Siret : 482 395 464 00050 APE : 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 22 08128 22 auprès du préfet de la Région Bretagne

Présentation de la CAE

Avant-Premières est un organisme de formation implanté dans le département des Côtes d'Armor sous forme de coopérative d'activité et d'emploi.

Fonctionnement de la CAE

Avant-Premières offre la possibilité aux formateurs de développer leur activité en toute autonomie, dans un cadre juridique adapté.

Elle leur permet :

- De disposer d'une structure et d'une marque commerciale identifiées sur le marché de la formation professionnelle
- De bénéficier des retombées de la communication collective sur la filière
- D'élaborer des offres communes de formation (notamment appels d'offres)
- De mener des démarches commerciales renforcées

Avant-Premières regroupe des formateurs pour adultes dont les spécialités couvrent des domaines très variés : sécurité, management, ingénierie de projets, communication, juridique, bureautique, bilans de compétences...

Au sein de cette coopérative d'activité et d'emploi (CAE), les formateurs sont des « entrepreneurs salariés » (ESA) d'Avant-Premières : ils développent une activité autonome dans un cadre coopératif, et bénéficient d'un portage administratif et comptable.

Les marchés sur lesquels se positionnent Avant-Premières et les entrepreneurs salariés de la structure sont les suivants :

- Formations réalisées directement pour des clients (entreprises, collectivités, particuliers...)
- Formations réalisées en sous-traitance pour d'autres organismes de formations
- Formations attribuées dans le cadre d'appel d'offre
- Bilans de compétences

ORGANIGRAMME DE L'ORGANISME DE FORMATION AVANT-PREMieres

SCOP SARL AVANT-PREMieres composé de 40 associés

L'Assemblée Générale de la SCOP SARL Avant-Premières définit le projet stratégique de l'Organisme de Formation.

Co-Directeurs

Laurence FALKENSTEIN et Sylvain COUANON

Les co-directeurs mettent en œuvre le projet stratégique défini par l'ensemble des associés de la SCOP SA Avant-Premières

Pôle Administratif

Coordinatrice de l'Organisme de Formation

Référente handicap
Murielle FRANCK

Collectent et contrôlent la conformité des pièces administratives inhérentes aux actions de formation et réalisent le Bilan Pédagogique de l'Organisme de Formation.

Pôle Comptable

Responsable financière
Julien RENOARD

Assistante comptable
Murielle FRANCK

Collectent et contrôlent la conformité des pièces comptables inhérentes aux actions de formation et assure le suivi économique des activités des entrepreneurs formateurs.

Pôle Pédagogique

Formateurs de l'Organisme de Formation

Mettent en œuvre les actions de formations proposées par l'Organisme de Formation.
Les formateurs sont garants de la qualité pédagogique des formations et suivent le processus qualité administratif et financier de l'Organisme de Formation.

Pôle Développement

Pôle développement et qualité
Assiste et conseille le Conseil d'Administration dans la définition du projet stratégique, accompagne l'accueil de nouvelles offres de formation, assure le suivi qualité des actions de formation réalisées.

La commission est composée des cogérants, des membres des pôles Administratif, Comptable et Pédagogique.

Pôle accompagnement

Accompagne les formateurs dans la mise en œuvre des actions de formation et la procédure qualité et la montée en compétence des formateurs.

Le service est composé des chargés d'accompagnement de l'Organisme de Formation Avant-Premières :
Laurence FALKENSTEIN, Sylvain COUANON, Christophe PASQUIOU, Daphnée MANENT et Murielle FRANCK.

Pôle communication

Met en œuvre les actions promotionnelles permettant de développer l'offre de formation de l'Organisme de Formation.

Le service est composé des responsables de la communication de l'Organisme de Formation Avant-Premières :
Sylvain COUANON et Murielle FRANCK.

Moyens pour réaliser les formations

Site de Saint-Brieuc

CAE 22 - Avant-Premières - 4 rue des Champs de Pie - 22000 Saint-Brieuc

Description des salles

Grande salle : 33 m² / 16 personnes

Petite salle : 10 m² / 6 personnes

Ressources disponibles

Ces salles sont équipées d'un vidéoprojecteur, un tableau blanc, un paperboard.

Elles sont équipées de tables et chaises.

Autres Sites

Au sein de cette coopérative d'activité et d'emploi (CAE), les formateurs sont des « entrepreneurs salariés » (ESA) d'Avant-Premières : ils développent une activité autonome dans un cadre coopératif, ils interviennent aussi directement chez les clients, ou louent des salles pour se rapprocher du besoin.

En partenariat avec d'autres centres de formation, ils interviennent dans les locaux mis à disposition par l'organisme partenaire.

Règlement intérieur

Le stagiaire se voit remettre le règlement intérieur de Coopérer pour Former et s'engage à en prendre connaissance et à le respecter.

Références sectorielles

La Coopérative est membre de la Fédération nationale des SCOP et des SCIC, réseau national des CAE.

Liste des OPCO référencement

La structure Avant-Premières a pour vocation à être reconnue par les OPCO et référencée chez ceux-ci.

Qualité et certification QUALIOPI

Politique Qualité

Notre système qualité s'appuie sur l'implication de l'ensemble des formateurs d'Avant-Premières. La qualité de nos prestations de formation est assurée par :

- Les bonnes pratiques professionnelles
- La qualité des services fournis à nos clients
- La satisfaction des exigences réglementaires et légales
- La connaissance et l'application des dispositions définies dans la démarche qualité.

Les membres de l'équipe d'appui sont responsables de l'animation et de la démarche Qualité. Ils veillent à sensibiliser l'ensemble des acteurs afin de répondre aux exigences clients, et vérifient que les processus sont correctement utilisés.

La certification qualité QUALIOPI est mise en place depuis juillet 2020.

Amélioration Continue

La finalité de la démarche qualité est la satisfaction des clients. La politique qualité se concentre sur le haut niveau de qualité de ses formations, sur l'écoute client et sur la réactivité de l'organisme de formation. Avant-Premières s'attache à valoriser les compétences et à favoriser la participation et la responsabilisation de tous les acteurs à tous les niveaux de la hiérarchie.

Évaluation de la satisfaction

Dans cette démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, une grande importance est portée sur l'avis de nos stagiaires. Ainsi, une évaluation de la satisfaction est systématiquement proposée en fin de formation, sous forme de questionnaire. Celui-ci permet de recueillir vos impressions sur le contenu, l'organisation, l'animation et les conditions d'accueil de la formation. Les réponses sont analysées avec soin et peuvent donner lieu à des actions correctives ou d'amélioration.

Procédure de gestion des réclamations et des dysfonctionnements

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de ses prestations, notre organisme de formation met à disposition une procédure de gestion des réclamations et des dysfonctionnements. En cas d'insatisfaction concernant une formation ou un bilan de compétences, les stagiaires sont invités à adresser leur réclamation par mail à la coordinatrice de formation, Murielle Franck, à l'adresse suivante : m.franck@avant-premieres.coop. Chaque réclamation sera étudiée avec attention dans les meilleurs délais, et une réponse appropriée sera apportée dans un esprit d'écoute et d'amélioration continue.

Accessibilité des formations

L'organisme de formation s'engage à rendre ses prestations accessibles à tous. Si vous êtes en situation de handicap ou avez des besoins spécifiques, nous vous invitons à en informer en amont le formateur-entrepreneur afin que des aménagements puissent être étudiés et mis en place, dans la mesure du possible. Pour toute demande relative à l'accessibilité, vous pouvez également contacter la référente handicap à l'adresse suivante : m.franck@avant-premieres.coop.